

FUMIGATEUR 100g

Diffuseur insecticide hydro-réactif



CARACTÉRISTIQUES

DOBOL® FUMIGATEUR est un produit hydro-réactif sans combustion ni gaz propulseur, à effet retardé pour plus de sécurité. Ses très fines particules insecticides non mouillantes ont un fort pouvoir pénétrant, pour une action de débusquage jusque dans les interstices et les fibres des tapis/moquettes.

DOBOL® FUMIGATEUR est formulé à base de Cyphénothrine, un insecticide de la famille des Pyréthrinoïdes à effet choc et large spectre d'action, sur adultes et sur larves.

DOBOL® FUMIGATEUR ne tâche pas et ne laisse pas de dépôt résiduel.

Matière Active

Cyphénothrine 72 g/kg

CONDITIONS/DOSE D'EMPLOI

DOBOL® FUMIGATEUR est réservé à un usage professionnel

DOBOL® FUMIGATEUR s'utilise dans tous les types de locaux : habitations collectives et individuelles, locaux d'entreprises et industriels, hôtels,...

Dosage en fonction de la cible :

Acariens et rampants : 1 diffuseur **100 g** pour 500 à 700 m³.

Puces et volants : 1 diffuseur **100g** pour 1250 à 1700 m³

Verser de l'eau dans la coupelle en plastique jusqu'au niveau indiqué sans le dépasser. Déchirer la pochette aluminium et placer la capsule dans la coupelle, face rouge vers le haut. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs fumigateurs, les répartir sur la zone à traiter en commençant par ceux les plus éloignés de la sortie. Sortir de la pièce. La diffusion intervient après 1 minute environ. Laissez agir de 2 à 4 heures puis bien aérer la pièce.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit

CONDITIONNEMENT

Carton de 6 fumigateurs

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI, STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Précautions d'emploi : sortir les animaux, les plantes et les aquariums des locaux. Couvrir la nourriture. Fermer les portes et les fenêtres donnant sur l'extérieur. Ouvrir les portes de communication interne, les tiroirs et portes de placard. Bien aérer les locaux après utilisation.

Stockage : stocker dans un local frais, sec, bien ventilé, à l'abri du gel et de l'humidité. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, ne pas réutiliser les emballages vides.

Élimination : la capsule doit être éliminée comme un déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Le gobelet plastique peut être éliminé avec les ordures ménagères conformément au règlement municipal de ce type de déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.